

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 14 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de VALORBIQUET légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune déléguée de Saint Cyr du Ronceray en séance publique sous la présidence de Madame Christelle BACQ-DE PAEPE, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 61
Présents: 36
Votants : 46

Date de la convocation : 07 novembre 2019
Date d'affichage : 21 novembre 2019

Présents : Mme BACQ-DE PAEPE Maire, M. AUNAY Adjoint, M. MAILLARD, Mme LE SECQ, M. GOUJON, M. AMIOT, Mme AUTRET, M. BOURGUAIS, Mme MOUET, Mme CAPDEBOSCQ, M. JEHANNE, M. LAGNEAUX, M. SIMONOU, Mme LAUNAY, M. BOUILLIE, Mme HAIZE, M. DESRAMÉ, M. TOUTAIN, M. GRAVRAN, Mme BONNEMENT, M. TOULIS, M. POULVELARIE, Mme GOSSELIN, M. DEFEINGS, M. BONHOMME, Mme LE BELLEGO, M. MOUNIER, M. G. SOLO, M. PLUS, M. LELIÈVRE, Mme FROMAGE, M. ARMENOULT, M. BLANVILLAIN, M. MAULION, Mme HAUBERT, M. ZARAGOZA, Conseillers municipaux.

Absents : M. TREMEREL, M. LANDRIN, M. DEMARLE, M. PHILIPPE, M. A. SOLO, Mme MARCHAL, Mme GUYOT, M. BINTEIN, M. MOURRAIN, M. LEMAÇON, Mme MOURRAIN, M. RESSENCOURT, M. ROBERGE, M. GIOT, M. CLOUD.

Pouvoirs : M. BISSAY à Mme AUTRET, Mme ROCQUES à M. BOUILLY, M. DESHAYES à Mme BACQ-DE PAEPE, M. DECAYEUX à M. BLANVILLAIN, M. HASLEY à M. DEFEINGS, Mme PICQUENDAR à M. MOUNIER, M. LAMBERT à Mme FROMAGE, Mme BLANCHET à Mme HAUBERT, M. LACERDA à M. TOUTAIN, M. DIGNE à M. LELIEVRE.

Après avoir constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie, Mme le Maire ouvre la séance.

Est désignée secrétaire de séance : Mme HAIZE.

Mme le Maire demande la possibilité de rajouter un point à l'ordre du jour : possibilité d'acquérir une parcelle de terrain sur la commune déléguée de Saint Cyr du Ronceray : demande acceptée à l'unanimité.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 03 octobre 2019 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve le procès-verbal de la séance du 03 octobre 2019.

2) CM/DEL2019/581411 : Achat d'un camion benne : décision modificative :

Suite au vol de notre camion benne dans la nuit du 6 au 7 septembre dernier, nous louons un camion 1232.66 € H. T. par mois. Pour votre information, GROUPAMA nous a remboursé 17 500 € pour le véhicule et 1039.79 € pour le contenu. Nous avons trouvé un camion benne de marque IVECO à Cagny à 24 310.00 € H. T. soit 29 172.00 T. T. C. (carte grise et frais d'immatriculation inclus) ; date de mise en circulation 21/02/2018, kilométrage 27 000, véhicule révisé et garantie constructeur février 2020. L'équipe des services techniques a été consultée et ce remplacement les satisfait. Nous envisageons de le sécuriser par un coupe-circuit.

Mme le Maire vous demande l'accord de réaliser cet achat et vous demande de prendre une décision modificative afin de pouvoir régler la facture (cette dépense n'étant pas bien évidemment prévue au budget primitif) de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article 023 (Virement de la section de fonctionnement) : + 9 172,00 €
Article 678 (Autres charges exceptionnelles) : - 9 172,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article 020 (Dépenses imprévues) : - 20 000,00 €
Article 021 (Virement de la section de fonctionnement) : + 9 172,00 €
Article 2182 (Achat d'un camion) : + 29 172,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise cette acquisition et de prend la décision modificative comme indiqué ci-dessus.

CM/DEL2019/591411 : Achat d'un logiciel métier et refonte de l'architecture informatique :

Le 29 mars 2016, nous avons signé un contrat avec Cegid (logiciels informatiques) pour 48 mois. Il sera ensuite renouvelé

par période d'une année par tacite reconduction. Nous avons la possibilité de ne pas renouveler par lettre 3 mois avant la fin de la période en cours.

Ces logiciels ne donnant pas entière satisfaction, nous avons choisi de demander des devis à d'autres prestataires. Nous avons donc sollicité Odyssée Informatique, E-MAGNUS (Berger-Levrault) et Jvs mairistem. Ce dernier n'a pas souhaité établir une offre.

A ce jour, nous possédons donc deux devis. Celui retenu est Odyssée Informatique qui s'élève à 13 656.00 € T. T. C (eu égard à leurs prestations) et un logiciel cimetièrre à 10 760 € T. T. C. Mme le Maire sollicite l'autorisation de dénoncer le contrat signé avec CEGID, l'autorisation de signer un contrat avec un autre prestataire (à retenir) ainsi que la refonte de l'architecture informatique (notamment acquisition d'un serveur ; actuellement pas de système de sauvegarde). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Mme le Maire à :

- α dénoncer le contrat CEGID,
- α acquérir le serveur informatique qui sera installé dans les locaux du pôle administratif (entre 10000 et 15000 €),
- α signer le devis d'Odyssée Informatique,
- α mettre en place l'infrastructure informatique matérielle et logicielle nécessaire au fonctionnement des services et dans le respect de la sécurité et des normes RGPD qui s'imposent aux collectivités territoriales.

4) CM/DEL2019/601411 : Amortissements : décision modificative :

Lors du vote de notre budget primitif, nous avons inscrits :

α en dépenses de fonctionnement au chapitre 042 (Opération d'ordre transfert entre sections) article 6811 (Dotation amortissement et prov immobilisations incorporelles) la somme de 5 073,00 €,

α en recettes d'investissement au chapitre 040 (Opération ordre transfert entre sections article 2804182 (Autres org pub – Bâtiments et installations) la même somme de 5 073,00 €.

La Trésorerie de Lisieux nous demande de modifier nos prévisions budgétaires de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Article 6811 : + 2639.04 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Article 2804182 : - 2 433.00 €

Article 28041482 : + 5 072.04 €

Afin de : α poursuivre l'amortissement de travaux de sécurisation du réseau d'eau potable sur la commune déléguée de St Pierre de Mailloc (délibération du 21/12/2017 ; 2640.00 €/an sur 5 ans à compter de 2017),

α à la demande toujours de la Trésorerie procéder à l'amortissement sur 1 an pour la pose de 2 luminaires place des Canadiens à St Cyr du Ronceray ; travaux réalisés en 2013 ou 2014 ; facture de 7 944.86 € - subvention du SDEC de 2 872 .82 € soit une différence de 5 072.04 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte de prendre la décision modificative comme indiqué ci-dessus.

5) CM/DEL2019/611411 : Virement de crédits : décision modificative :

Lors de la préparation de notre budget primitif, nous avons inscrit à l'article 2313 (Constructions) la somme de 7 175.00 € pour financer des travaux au vestiaire de football (5 portes et la réfection de l'électricité).

La Trésorerie veut que ces dépenses soient imputées à l'article 2128 (Autres agencements et aménagements).

Mme le Maire propose donc au Conseil Municipal de délibérer et de virer les 7 175.00 € initialement prévus à l'article 2313 à l'article 2128.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents ou représentés accepte de prendre la décision modificative comme indiqué ci-dessus.

6) Autorisation de faire une offre d'achat d'une parcelle de terrain :

M. GOUJON expose que la commission défense incendie prévoit une bâche incendie de 60 m3 Chemin de la Renoudière sur la commune déléguée de Saint Cyr du Ronceray. La DRFIP de Bretagne et d'Ille et Vilaine est chargée d'une succession et va procéder à la cession amiable d'une maison de 60m2 située sur une parcelle de 1 ha 00a 84 ca justement dans ce secteur dépourvu de défense incendie.

M. GOUJON sollicite donc l'autorisation du Conseil Municipal d'écrire à ces services en faisant une offre d'achat d'une parcelle de ce terrain de 150 m2 à 5 € le m2 ; demande acceptée à l'unanimité.

7) Informations diverses :

α Une prochaine réunion de Conseil Municipal est programmée le jeudi 12 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire déclare la clôture de la séance levée à 21 H 30.

Le Maire-adjoint,
Marc AUNAY

